

## Je ne sais plus quoi faire..

Par **timasaje72**, le **07/08/2010** à **17:50**

Bonjour, pour résumé ce n' est pas simple, je suis en cdi depuis 10 ans, de gros soucis avec la gérante, alcool, ne réalise qu ' à moitié son travail. Je suis parti 3 ans en congé parentale a mon retour rien n' a changé. En 2008, on me propose le poste de seconde adjointe, ou ma réponse est positive bien sur. Depuis c' est moi qui réalise le travail pour deux. Il y a un an, ouverture et déménagement du magasin, heures supplémentaires a faire ( d' après les propos de l' inspectrice "ces heures seront payées"), mais voila rien il me reste 30 heures non réglés. Depuis, réajustement de tous les contrats du personnel du magasin augmentation pour toutes les personnes sauf moi, après en avoir informer mon inspectrice elle me répond "oui on verra le prochain inventaire s il est bon a ce moment la vous serez augmenter d' échelon" mais l' inventaire a été fait en juillet 2010, pas de nouvelles et pas d' augmentation. Au mois de mars ma gérante a été en cure de désintoxication, l' ensemble du magasin était retourné, c' est a dire rayon vide, réserve sans dessus dessous, quant au bureau, classeurs, papiers servant aux controles des fraudes, haccp... rien n' était fait, j' ai mis 1 mois 1/2 a remettre avec mon personnel tout en ordre, j' en ai alors référés la hierarchie qui s' est déplacée et a constatée le changement et m' a précisé qu a son retour il y aurait des sanctions. Dès son retour je suis partis 15 jours en vacances qui ont été déplacé bien sur, avec des heures supplémentaires (32 h)puisque je resté la seule responsable. A mon retour, j' ai constaté que tout été a refaire et que aucune sanction n' avait été prise. Depuis le 14/06/2010 je suis en arret maladie pour dépression jusqu au 19/08/2010. Avant tout ca j' ai posé mes congés payés du 16/08/2010 au 22/08/2010, on m' a annoncé la semaine dernière que on me retiré les vacances du 16 au 22 aout. Je ne sais plus quoi faire je veux partir de cette société ou je n' attends plus rien de leurs parts bien au contraire mais dans l' attente il va falloir que j y retourne un jour et ceci me hante jours et nuits,quelles sont mes droits par rapport a tout ca, ont ils le droits de me retirer mes vacances, que puis je faire pour mon échelon merci si vous pouviez me guider j' en serai soulager Cordialement